

Forêt conservée, forêt détruite

L'histoire différenciée du paysage dans deux îles indonésiennes

Dominique Guillaud

La destruction des écosystèmes forestiers originaux est généralement imputée aux effets récents de la modernité : essor des cultures industrielles au détriment des espaces forestiers, échanges accélérés et croissance démographique, ponctions pour les constructions et les besoins en bois de chauffe d'une population nombreuse. Mais ces phénomènes liés à la mondialisation ne sont pas forcément récents, pas plus que la mondialisation elle-même. L'exemple d'une île de l'Ouest indonésien, Nias, au large de Sumatra dans l'océan Indien, permet de mesurer la relative ancienneté de ces changements. Dans cette île, la forêt humide originelle a aujourd'hui complètement disparu, alors que sur une île proche au sud, celle de Siberut, elle semble se maintenir puisqu'elle couvre près de 60 % de la surface de l'île, et que la faune et la flore y présentent un taux d'endémicité exceptionnel. Quels phénomènes ont ainsi frappé une île, et épargné une autre ?

Les deux îles ont connu les mêmes phases initiales de peuplement remontant, pour la plus ancienne, à environ 12 000 ans. Outre la chasse et la cueillette, les productions dans ces îles sont au départ basées sur les plantes originelles de l'aire géographique : principalement taro (*Colocasia esculenta*), igname (*Dioscorea* spp.) et sagou (*Metroxylon sago*), trois plantes adaptées à différents écosystèmes plus ou moins humides, sur lesquels elles laissent dans tous les cas une empreinte plutôt discrète. Le sagou est un palmier qui pousse plus ou moins spontanément dans les marécages, les ignames et les taros impliquent des cultures de type jardins, laissés rapidement aux recrûs forestiers après quelques années de culture. On peut ainsi penser que, dans les temps anciens, les paysages insulaires de la région étaient très largement forestiers. Ils excluaient le riz, qui dans l'archipel indonésien est un apport des deux derniers millénaires, parfois très récent, et qui participe d'un *package* technique originaire d'Asie du Sud-Est continentale et comportant notamment le métal.

L'île de Nias

Au cours des derniers siècles, l'île de Nias va expérimenter des changements considérables. Ceux-ci débutent par l'apparition, aux alentours du ^{xiv}^e siècle, d'un groupe de population imposant sa domination aux sociétés antérieures, peu ou pas hiérarchisées. Ce groupe met en place un système social très stratifié, en s'auto-désignant comme l'aristocratie, laquelle domine désormais une classe de gens du commun et une autre d'esclaves. Il assied sa domination sur une série d'avantages, et en particulier sur le contrôle du métal et de ses circuits d'échange, point crucial dans une île qui est dépourvue de tout minéral. Ainsi apparaît une société basée sur une forte compétition interne, et où un élément obsessionnel de la vie sociale tourne autour des fêtes de mérite que se doit de donner tout membre de l'aristocratie (et plus tard, aussi, les plus élevés des gens du commun). Ces fêtes sanctionnent le franchissement des étapes importantes de la vie d'un individu et, au-delà, de son prestige personnel. Beaucoup d'entre elles s'accompagnent de l'érection d'un mégalithe, orné ou non, à la taille souvent imposante, mégalithes qui ont fait la réputation de Nias. Toutes les fêtes requièrent des mois, voire des années de préparation, car elles nécessitent l'accumulation de richesses, en or et autres métaux (le cuivre est particulièrement apprécié), en cochons et aussi en riz destiné aux participants, ceux-ci aussi nombreux que la fête est importante. Au cours de cette fête,

tous les biens, or et découpes de porc, sont redistribués aux parents et aux alliés, la comptabilité de ces dons et leur contrepartie au fil du temps étant un élément essentiel du moteur social, liant tous les membres de l'aristocratie dans un système de créances et de dettes courant de génération en génération.

S'il est probable que ce système se met en place lentement à compter du ^{xiv}^e siècle, à un moment donné, peut-être dès le ^{xv}^e siècle, des circonstances externes vont lui donner une impulsion radicale. En effet, ce système requiert des biens extérieurs à l'île, et en particulier du métal de toute sorte, fer pour les armes et les outils, cuivre, bronze, laiton et or pour les parures, les dons des fêtes, et les gongs qui sont à la fois des *regalia* et des instruments des prêtres. L'aristocratie se les procure auprès des marchands venus sur leurs navires, en les échangeant contre les seuls biens qu'ils peuvent accumuler localement : les esclaves. Ceux de Nias, de réputation « docile et efficace », étaient particulièrement prisés par toutes les entreprises industrielles qui alimentaient les échanges mondiaux, ce dès l'apparition du commerce international du poivre au ^{xv}^e siècle. Au début du ^{xvii}^e siècle, les esclaves de Nias sont envoyés dans les plantations de poivre d'Aceh, dans les mines d'argent de Bengkulu, dans les complexes de cultures destinés à nourrir tous ces travailleurs, et jusque dans les plantations de canne à sucre de l'île Bourbon ! Les acteurs de ce commerce sont les grandes compagnies marchandes européennes (la Compagnie des Indes orientales, fondée en 1602 dans les Provinces-Unies), mais aussi les marchands du nord de Sumatra, les Chinois, les Français... Les échanges, précisent les archives, se font contre des tissus et du tabac, de l'or et d'autres métaux, des gongs, ainsi que des fusils et de la poudre pour mener les razzias.



© IRD/D. Guillaud

Mégalithe orné, nord de l'île de Nias.

À compter du ^{xvii}^e siècle, voire plus tôt encore, l'aristocratie de l'île s'est lancée dans une compétition de fêtes de mérite dont certaines se concluaient par l'installation d'un mégalithe, symbole du statut élevé de l'individu.



© IRD/D. Guillaud

Paysage de l'est de Nias.

Les défriches pour la culture, du riz en particulier, ont transformé les paysages, et la forêt ne subsiste que sur quelques reliefs.



© IRD/D. Guillaud

Maisons dans le centre-sud de l'île de Nias.

La recherche de bois d'œuvre pour les grandes maisons claniques, dans une société lancée dans la course au prestige, a été l'une des causes de la déforestation.

L'île se structure pour ce commerce : tandis que les groupes de l'intérieur se pillent et se razzient mutuellement, ceux de la côte se spécialisent dans l'échange avec l'extérieur. Le système s'emballe entre le ^{xvii}e et le ^{xx}e siècle dans une succession « choquante » (selon les termes de Raffles, gouverneur de la Province de Bengkulu à Sumatra, à qui l'on doit la première description détaillée de l'île en 1822) de razzias et de pillages, qui alimentent un système des fêtes de mérite de plus en plus voraces et somptueuses.

Cette course à la fête et au prestige va plus ou moins complètement avoir raison de la forêt dans l'île. Cette forêt est coupée d'abord pour y aménager des terres de culture, destinées à nourrir la population mais surtout à obtenir des surplus, vendus comme nourriture destinée aux esclaves des plantations et des mines de Sumatra. L'igname est encore à la fin du ^{xviii}e siècle un produit d'exportation, de plus en plus remplacé, dans les champs, par la patate douce (*Ipomoea batatas*) servant à nourrir hommes et cochons. Mais comme bientôt les esclaves ne suffisent plus à se procurer les biens extérieurs, au début du ^{xix}e siècle c'est aussi du riz, cultivé par la main-d'œuvre servile elle-même, qui est exporté pour répondre à la demande régionale. Alors que jadis le riz n'était consommé qu'à l'occasion des fêtes de mérite, il devient un aliment courant dans l'île. À Nias, une société de riziculteurs se met en place, le riz envahit progressivement les paysages, prenant peu à peu le pas sur la forêt. Celle-ci est également affectée par les coupes de bois d'œuvre destinées à la construction des habitations, en particulier des gigantesques maisons des chefs qui, dans le centre et le sud de l'île, faisaient bâtir des demeures à la mesure de leur statut.

Au début du ^{xx}e siècle, l'Église va interdire ce système dispendieux et injuste de fêtes de mérite, dont des parties toutefois se pratiquent encore discrètement et officieusement, dans les villages reculés ou à l'occasion de certaines fêtes chrétiennes. La forêt a entre-temps périclité, et les grands arbres sont rares. Vers 1980, on en trouve si peu qu'il est très difficile de construire ou de réparer des maisons traditionnelles dans l'île ; aujourd'hui c'est impossible, faute de bois d'œuvre de taille et de qualité suffisantes.

L'île de Siberut

La comparaison avec l'île de Siberut, à 150 km au sud de Nias, permet de mesurer le décalage. Les communautés peu hiérarchisées, peu nombreuses (40 000 personnes aujourd'hui, alors que Nias en compte plus de 700 000 !) et plus ou moins autonomes n'ont connu ni la stratification sociale de l'île voisine, ni les échanges intensifs du commerce mondialisé. La population clairsemée et la circulation très difficile, ainsi que la réputation exécrable de cette île marécageuse et de ses habitants, avaient réussi à tenir quasiment tous les visiteurs à l'écart. L'île, jugée primitive par le pouvoir indonésien, était mise en quarantaine depuis l'Indépendance. C'est pourquoi, dans les années 1970, on y trouvait une forêt humide encore en grande partie intacte, résultat d'une gestion précautionneuse de l'environnement selon des principes animistes faisant de tous les êtres, vivants et non-vivants, les partenaires solidaires de l'équilibre cosmologique, chaque altération de cet équilibre (et donc de l'écosystème) appelant une compensation.



Départ de la chasse, île de Mentawai.

La forêt de l'île a longtemps été préservée par une circulation difficile et par la gestion précautionneuse que les clans indépendants faisaient de l'environnement. Aujourd'hui, cette faible cohésion sociale est une menace face aux intérêts des compagnies forestières.

© IRD/D. Guillaud



La suite de l'histoire forestière de Siberut relève de processus plus conformes à ceux des temps modernes : devant ce potentiel intact, le gouvernement indonésien livre l'intégralité de l'île aux compagnies forestières. En réaction, une mobilisation internationale, orchestrée par quelques chercheurs spécialistes de Siberut, aboutit en 1993 à faire classer une partie de l'île, encore peu touchée par les coupes, en parc naturel, devenu depuis une réserve de la Biosphère. Des ONG locales de conservation de l'environnement apparaissent. La forêt de l'île est-elle désormais sauvée ? Rien n'est moins sûr, car du fait même de la structuration de la société, très éclatée, une mobilisation concertée de la population pour protéger la forêt n'est guère concevable. Par exemple, les propriétaires fonciers, catégorie autrefois inconnue dans un système qui ignorait la vente de terre, se laissent aisément tenter par les offres des compagnies forestières qui les sollicitent pour acheter les espaces hors réserve. Or, les premiers biens acquis grâce à l'argent sont souvent des moteurs de bateau, des fusils et des tronçonneuses, qui risquent d'affecter lourdement les espaces forestiers et la faune. L'absence de cohésion de la société, qui a permis la « préservation culturelle » de l'environnement naturel, représente désormais la plus grande menace sur l'écosystème.

Habiter la forêt tropicale au XXI^e siècle

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Collection Référence

Marseille, 2019

Coordination et préparation éditoriale

Corinne Lavagne

Mise en page

Aline Lugand – Gris Souris

Correction

Marie-Laure Portal

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure

Catherine Guedj

Photos de couverture

1^{re} de couverture :

© IRD/G. Michon – Enfants en forêt (Indonésie)

4^e de couverture (de haut en bas) :

© IRD/G. Michon – Forêt tropicale humide (Western Ghats, Inde)

© IRD/S. Carrière – Collecte de fougères (Madagascar)

© IRD/E. Stoll – Habitat traditionnel en Amazonie brésilienne

© IRD/G. Michon – Déforestation à Bornéo (Indonésie)

© IRD/P. de Robert – Cueillette de baies d'acai (Brésil)

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2019

ISBN IRD : 978-2-7099-2455-9